

Bassilly Ancien

La cense de la Rembecq

Abbé L. JOUS

Bassilly Ancien

La cense de la Rembecq

Parler de Bassilly sans évoquer l'abbaye d'Eenaeme, c'est oublier les liens tissés au cours des siècles.

En effet, cette abbaye bénédictine possédait des terres en Hainaut.

Eenaeme-lez-Audenarde était au XI^e siècle une localité importante dotée d'un château-fort et de trois églises, notamment celle dite du Saint-Sauveur. Rien d'étonnant donc à ce que les ducs de Lothier en aient fait leur résidence ordinaire.

Mais en 1034, Eenaeme est livrée par trahison au comte de Flandre, Bauduin le Barbu. La forteresse est détruite et, en 1040, Bauduin V de Lille, fils du précédent, achève l'œuvre de destruction (1).

Fut-il saisi de remords et voulut-il expier son forfait ? Nous l'ignorons. Par contre, ce qui est certain, c'est qu'il fit construire avec les débris de la forteresse un monastère qu'il confia aux bénédictins de Saint-Vaast. Ces religieux acquirent en 1092 de la mère de Charles le Bon l'église Saint-Sauveur.

Désormais la communauté fondée pour douze religieux dirigés par un abbé portera le nom de l'abbaye de Saint-Sauveur.

Bien que n'ayant jamais eu la richesse et la notoriété de l'abbaye de Cambron, l'abbaye de Saint-Sauveur acquit au cours des siècles, grâce au travail des moines et grâce aussi à la libéralité des seigneurs de la région, des terres au pays d'Ath.

Ainsi en fut-il de la terre d'Hellebecq donnée à l'abbaye d'Eenaeme par Adelside de Chièvres, épouse de Théodoric d'Audenarde, vers l'an 1000, et aussi de Bassilly qui entra dans la sphère d'influence de l'abbaye flamande.

(1) G. BOULMONT, *Nos anciens domaines bénédictins au XVIII^e siècle*, A.C.A. Ath, t. VI, p. 4, note 1.

C'est en 1138 que Nicolas, évêque de Cambrai, fit don à l'abbaye du personnat et du patronat de l'église de Bassilly.

Chargée du « spirituel », tout naturellement l'abbaye en vint à s'occuper aussi du « temporel », en créant sur ses terres des « curtes », c'est-à-dire des centres d'exploitations agricoles, sortes de fermes-pilotes constituant de petites seigneuries ayant mission de percevoir les dîmes et les terrages au profit de l'abbaye. Le pays d'Ath connut ainsi deux seigneuries qui dépendaient d'Eenaeme : celle d'Hellebecq avec deux fermes : la ferme du Maret et la ferme de la Tour, et celle de Bassilly avec une ferme qui eut jusqu'à nonante trois bonniers.

LA CENSE DE LA REMBECQ.

Tout proche de la frontière linguistique, le village de Bassilly devait inévitablement conserver dans sa toponymie des lieux-dits d'origine germanique. Comme nos amis français incapables de prononcer correctement « Verluysen », ont réussi à en faire... « ver lui-sant », ainsi les gens du terroir en arrivèrent jadis à transformer la cense de Laerenbecq en cense... de la Rembecq et même à l'époque de la Révolution française en ferme de... l'Arenberg sans doute en raison de la proximité de biens fonciers appartenant à l'illustre Maison d'Arenberg chère au cœur des Enghiennois.

Que signifie « laerenbecq » ? Tout simplement « laeren », (bruyères) et « beek », (ruisseau) d'où : cense de la Rembecq = cense située près du ruisseau des bruyères.

Les archives hennuyères sont muettes sur l'histoire de cette cense, mis à part le « fonds français », dans lequel nous avons retrouvé l'affiche de vente de cette cense, vente effectuée le neuf Vendémiaire an VI de la République, suite aux saisies des biens religieux.

Voici la teneur de cet acte de vente :

« Une ferme et cinquante-six bonniers de terre et pré provenant de la cydevant abbaye d'Eenaeme, située à Bassilly, ainsi qu'il s'ensuit :

1) La ferme de l'Arenberg(!) consistant en une maison propre à l'exploitation dudit bien contant dix places, caves et greniers, cinq écuries, cinq bergeries, une grange, le tout recouvert d'ardoises à l'exception de la grange qui est couverte de paille, une très belle

cour qui est entourée de bâtiments et un jardin, le tout situé sur trois bonniers de pâture aplantés d'arbres et fruits, tenant d'un côté au vieu grand chemin d'Ath à Enghien, du côté opposé aux héritiers Lejuste et d'un bout audit Bricourt.

2) Trente et un bonniers, un journal de terre tenant d'un côté à François Leciar, du côté opposé aux desoivres (2) de Biévène, d'un bout au chemin allant du moulin du lieu à Saint Pierre et de l'autre bout aux bien du duc d'Aremberg.

3) Un demi bonnier de terre tenant d'un côté au chemin de la procession, d'autre côté à Michel Bricourt, d'un bout aux héritiers Claseau.

4) Un bonnier de terre tenant d'un côté au rieu de la Sille, du côté opposé au duc d'Aremberg, d'un bout aux hoirs Vander-mouse.

5) Cinq journels de terre tenant d'un côté au cydevant d'Aremberg, du côté opposé au chemin de Mons à Grand Adam (sic), d'un bout aux héritiers Vandermousen.

6) Trois bonniers et demi de terre, le vieu grand chemin d'Ath à Enghien traversant parmi tenant de quatre côtés aux bien du duc d'Aremberg.

7) Deux bonniers, trois journels de terre tenant d'un côté au vieux grand chemin d'Ath à Enghien, du côté opposé aux héritiers Desilly, d'un bout à la veuve Chevalier et de l'autre bout à Liévin.

8) Un bonnier de terre tenant d'un côté à Jean-Baptiste Paternostre, du côté opposé à Likerque, d'un bout à François Demotte.

9) Neuf bonniers, deux journels de terre traversée par le vieux chemin d'Ath à Enghien tenant d'un côté aux héritiers Dubois, du côté opposé au rieu de la Sille, d'un bout à la veuve de Marbais et l'autre bout à la Veuve Maréchal.

10) Un bonnier de terre tenant d'un côté au chemin allant au bois, du côté opposé à Mr Vandame, d'un bout à Mr Benne.

11) Deux journels de pré en deux pièces tenant d'un côté au rieu de Sille, d'autre côté à Nicolas Herfelien, d'un bout aux héritiers Lacroix et de l'autre bout aux biens du duc d'Aremberg.

(2) desoivres = limites, frontières.

12) Un journal et demi de pré tenant d'un côté à la veuve de Marbais ; du côté opposé au rieu de la Sille ; d'un bout à Wibail.

13) Un journal et demi de pré tenant de deux côtés au vieux grand chemin d'Ath à Enghien, d'un bout à Jean-Joseph Marcq ».

Tous ces biens avaient été affermés par bail d'une durée de neuf ans à commencer à la Saint-André 1796 pour finir à la même époque l'an 1805 au citoyen Bricourt moyennant un rendage annuel de quinze cent livres.

Lors de la vente, l'expert estima que le bien valait en 1790 deux mille cinq cent livres de France « à cause qu'il étoit trouvé sur ledit bien quarante petits arbres que j'ai évalué à cent livres ».

L'évaluation en l'an V de la République est en capital de cinquante mille livres.

La vente aux enchères se fit le 28 vendémiaire an VI à dix heures du matin.

A la première chandelle (3), la mise se fit à trente-sept mille cinq cents francs.

Le notaire Guelton, de Mons, se présenta comme acquéreur mais Pierre-Antoine Defrise, homme de loi, lui aussi de Mons, surenchérit à deux cent vingt mille francs.

A la deuxième chandelle, Guelton proposa deux cent quarante-cinq mille francs.

A la troisième chandelle, un certain Renard Deselsaux monta à deux cent quatre vingt-cinq mille francs. C'étoit oublier Guelton qui cria : « deux cent nonante ».

A la quatrième chandelle, Renard Deselsaux passa à trois cent dix mille francs mais Guelton, toujours lui, proposa trois cent quinze mille francs.

Enfin, à la cinquième chandelle, il n'y eut plus de proposition et, faute de combattants, le lot fut adjugé au citoyen Guelton pour la coquette somme de trois cent quinze mille francs.

(3) Les adjudications se faisaient au moyen de « feux ».

Le notaire plaçait ou faisait placer par son clerc plusieurs bougies sur un porte-bougies puis donnait la dimension qu'il jugeait utile d'après l'importance des biens mis en vente en se servant d'une échelle graduée. Ce système étoit censé équitable pour tous car il permettait à tous les amateurs de voir les « feux », le notaire ou son crieur avertissait l'auditoire lorsque le dernier « feu » étoit sur le point de s'éteindre. Les amateurs avisés attendaient généralement le « second feu », avant de faire leurs enchères.

LA CENSE DE LA REMBECQ ET SES OCCUPANTS.

Les registres de catholicité de Bassilly et diverses notes recueillies dans divers fonds tant privés que publics nous permettent d'établir qui occupaient cette ferme depuis la fin du XVIII^e siècle.

Comme la plupart des fermes d'abbaye, la cense de la Rembecq porte les armoiries de l'abbaye et souvent aussi celles du prélat fondateur ou restaurateur de l'édifice.

C'est ainsi que l'on peut voir au-dessus de la porte d'entrée de la cour de ferme deux écussons qui se lisent ainsi : « d'azur à un pélican avec sa piété d... », et « d'or à la bande de gueules, accompagnée de six tourteaux de même posés en orle ». Cimier : une mitre abbatiale.

Dans sa généalogie de la famille Daumerie, le comte Duchastel de la Howarderie signale l'existence d'un sceau de la Rembecq conservé par Monsieur Spiltoir-Bricoult mais c'était en 1900 !

De son côté, l'abbé Coupremagne, ancien curé de Silly, rapporte dans son « Histoire de Silly », restée à l'état de manuscrit (4), que la ferme dite de la Rembecq fut rebâtie vers 1759 sans préciser si c'est suite à un sinistre ou tout simplement pour cause de vétusté.

Le premier censier de la Rembecq nous est connu par un acte de mariage.

En effet, Claire-Françoise Berland (5), veuve de Nicolas Coulon, est qualifiée de « censière de la Rembecq » lorsqu'elle se remarie le 28 décembre 1672 avec Laurent Daumerie. Or, les époux Coulon-Berland ont eu à Bassilly au moins cinq enfants nés entre 1662 et 1671. Le décès de Nicolas Coulon, censier de la Rembecq se situe donc en 1671.

Laurent Daumerie était né à Gibecq le 14 avril 1632, fils de Jean et de Anne Barbieur.

Il n'en était pas à son premier mariage car il avait d'abord épousé Jeanne Berland, de la cense du Corroy à Bauffe, ensuite Barbe Gravisse et finalement à Bassilly Claire-Françoise Berland

(4) Archives de l'Etat à Mons, manuscrit Coupremagne.

(5) Berland a porté : « d'argent » à la fasce de sable accompagnée de trois roses de gueules ». Comte Paul-Arm. du CHASTEL de la HOWARDERIE, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 220.

qui lui donnera comme ses épouses précédentes de nombreux petits Daumerie dont les descendants peuplent aujourd'hui la région d'Ath-Lessines.

Ces fermiers n'étaient pas les premiers venus comme en témoigne la belle pierre tombale qui se trouve en l'église de Bassilly et qui porte :

ICY REPOSENT LES
CORPS, DE LAURENT
DAUMERIE EN SON TEMPS BAILLY
D'HELLEBECQ, FLAUBECQ ET AUTRES
SRIES DE ENAME EN HAINAUT ET
CENSIER DE LA REMBECQ A BASSILLY
QUI TREPASSA LE 25 IULETTE 1696
ET DE CLAIRE BERLAND SA FEMME
DECEDEE LE 8^e 9 BRE 1706 LESQUELS
ONT FONDEZ 3 OBITS QUI SE DOI
VENT CELEBRER EN CETTE EGLISE
AVEC LE SALUT DES MORTS LES MES
MES JOURS AU SOIR SI COM LE 1^{er}
LE 26 IULETTE, LE 21, LE
..... LE 3^e A LA FIN DE L'OCTAVE
DES PRIEZ DIEU POUR
LEUS AMES. REQUIESCANT
IN PACE. (6)

Claire-Françoise Berland donna à Laurent Daumerie une fille prénommée Marie-Jacqueline. Celle-ci née à Bassilly le 19-2-1678 épousa en cette localité le 12 mai 1698 Michel Bricoult.

Les époux Bricoult-Berland sont inhumés sous pierre tombale en l'église de Bassilly avec cette épitaphe :

ICY REPOSENT LES
CORPS DE MICHEL
BRICOU EN SON TEMPS
FERMIER DE LA REMBECQ
ET MAIEUR D'ENAME EN BASSILLY
ET DE MARIE JACQUELINE
DAUMERIE SA FEMME TREPASSEE
LE 23 DAoust L'AN 1708 QUI
POUR L'HONNEUR DE DIEU ET LE

(6) E. BOIS D'ENGIEN, *Epitaphier du pays d'Enghien*, A.C.A.E., t. VII, p. 340.

REPOS DE LEURS AMES ONT FONDE
L'OFFICE DU V.S. SACREMENT A
CHANTIER LE MERCREDY PENDANT
OCTAVE ET TROIS OBITS LE PREMIER
Le AOUST, LE 2^e LE TOUR DU TREPAS
DUDICT BRICOU QUI FUT
LE AVRIL DE L'AN 1722 ET LE
3^e PENDANT L'OCTAVE DE TREPASSE
.... LE SALUT DES MORTS
.... DEMANDANT PAR CHARITE
A TOUS CEUX QUI CETTE EPITAPHE
.... NT D... LEURS DIRE
REQUIESCANT IN PACE. AMEN.

La ferme de la Rembecq passe ensuite à Ignace-Benoît, fils de Michel et de Barbe-Benoite Lebrun. Cette dernière se remaria le 11 août 1723 avec François Daumerie.

Bailli de la seigneurie d'Eenaeme en Bassilly, Ignace-Benoit Bricoult est décédé à Bassilly le 19 octobre 1788 y ayant épousé le 3 juillet 1743 Christine Paternostre âgée de 25 ans à son mariage, fille de Philippe et de Claire-Antoinette Cattier.

Christine Paternostre est décédée « censière de la Rembecq » le 21 janvier 1794. Son fils, Michel-Joseph Bricoult, reprit la ferme de la Rembecq et fut à son tour bailli de ladite seigneurie.

Il était né à Bassilly le 23 avril 1750 et il épousa Henriette-Jh. Clément (7) née à Brugelette le 20-2-1767, fille d'Hilarion et de Marie-Jh. Ouverlaux.

C'est lui qui « reçut », si l'on peut dire, les commissaires de la République chargés de la vente de la ferme de la Rembecq.

Une fois la tourmente révolutionnaire passée, la ferme rede-
vint propriété des Bricoult.

Plus tard, la cense la Rembecq fut morcelée. Une partie des biens devint propriété des Binot, de Silly, tandis que l'autre échut aux Demarbaix qui la louèrent aux Degrève et finalement aux Vanderyk.

Abbé L. Jous

(7) R. GOFFIN, *La famille Clément originaire du pays d'Enghien*, A.C.A.E., t. IX, pp. 271-296 et t. X, pp. 241-286.